



**APPEL A CANDIDATURES
« PLACE AUX ARTS »**

**SAMEDI 15 JUIN 2019
PLACE DE LA CANOURGUE A MONTPELLIER**

L'Association organisatrice en est : **Clap'Arts** association à but non lucratif dont tous les membres sont bénévoles.

Descriptif : Suite à un appel à candidature par voie de presse, courriel, ou réseaux sociaux, une sélection, d'une cinquantaine d'artistes peintres et sculpteurs, sera effectuée parmi les candidats.

Le jour de l'exposition, les tableaux seront accrochés sur des grilles d'exposition
Les sculptures seront, dans la mesure du possible, exposées sur les pelouses.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Tout artiste peintre, plasticien ou sculpteur souhaitant participer à l'exposition doit envoyer son dossier de candidature **avant le 31 Mars 2019**, date de clôture des inscriptions. Ce dossier devra se composer des pièces suivantes :

- Photos d'au moins trois œuvres récentes susceptibles d'être exposées et représentatives de votre travail actuel. **Nous insistons sur la nécessité de présenter un dossier de bonne qualité afin de préserver toutes vos chances de sélection.**
- Bulletin d'inscription rempli de manière lisible.
- Un chèque de 15 euros (à l'ordre de Clap'Arts) représentant l'adhésion à l'association « Clap'Arts » pour l'année 2019, et un second chèque de 15€ correspondant à la participation aux frais relatifs à cette manifestation. Dans le cas où votre dossier ne serait pas retenu, ces chèques vous seront retournés avec votre dossier.
- Une enveloppe, suffisamment grande et timbrée, libellée à vos nom et adresse pour retour des dossiers et de vos chèques. En l'absence de celle-ci les dossiers ne seront pas retournés et les chèques détruits.

Le dossier complet est à adresser au siège de l'association **Clap'Arts (Chez M Combet) 6, rue Jean Jacques Rousseau 34000 Montpellier**. Une sélection sera effectuée par un jury. Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté. Suite à la délibération du jury, chaque artiste retenu sera avisé par e-mail ou à défaut par téléphone. Les artistes non retenus seront aussi avisés par e-mail .

Lieux de l'Exposition : Place de la Canourgue, Rue Astruc, Rue Saint Firmin, Rue de la Coquille, Plan du Palais, rue du Palais des Guilhem



REGLEMENT :

Installation :

L'exposition aura lieu le samedi 15 juin 2019 de 9 heures à 19 heures. L'accès à la zone piétonne pour déchargement des œuvres devra s'effectuer entre 7h et 9 heures par le point d'accès qui sera communiqué en temps voulu. Chaque exposant devra si possible se munir de ses propres supports d'exposition (Chevalets, grilles, etc ...) Dans la mesure des disponibilités deux grilles de 1,20 mètres de largeur par 2,00 m de hauteur pourront être prêtées par l'association. Les crochets ne seront pas fournis.

Parking :

Aucun stationnement n'est autorisé dans la zone de l'exposition. Plusieurs parkings se trouvent à proximité (Arceaux, Pitot, Arc de Triomphe, Préfecture).

Décrochage :

Les informations nécessaires seront remises aux exposants pour leur permettre de recharger leur véhicule à partir de 19 heures. Le temps imparti sera de maximum 30mn.

Annulation du fait de l'organisateur :

L'association se réserve le droit d'abandonner le projet en cas de nécessité sans avoir à rendre compte de sa décision, ni se trouver redevable de quelque indemnité vis à vis de qui que ce soit. En cas d'annulation de la manifestation du fait de l'organisateur, la participation aux frais (15 €) sera remboursée aux inscrits. L'adhésion à l'Association (15 €) sera elle conservée et restera valable durant l'année 2019.

Annulation du fait de l'exposant :

Les annulations doivent être faites par écrit au moins 15 jours avant la manifestation, seule la participation aux frais sera remboursée (15€) passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

Responsabilité, Assurance :

L'association « Clap'Arts » décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration... chaque artiste étant totalement responsable de ses œuvres, il devra en assurer le gardiennage et la sécurité.

Cette exposition n'est pas un marché artisanal, les participants doivent être régulièrement inscrits auprès de la Maison des Artistes. L'association n'intervient nullement dans les démarches commerciales qui pourraient s'engager lors de l'exposition et ne reçoit aucune forme de commissionnement.

L'Association organisatrice dégage sa responsabilité en cas de manquement à ces dispositions.

Droit à l'image :

Les artistes autorisent à titre gratuit l'association « Clap'Arts » à diffuser d'éventuelles photos de leurs œuvres, qui auraient pu être prises dans le cadre de la manifestation « Places aux Arts» en vue de la promotion et communication de l'association « Clap'Arts ».

contact@claparts.fr ou 06 12 23 26 28 Florence Combet

Clap'Arts - 6 rue Jean Jacques Rousseau 34000 MONTPELLIER

www.claparts.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siret : 819 818 030 00010